

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Mines : soupçon de corruption autour de la carrière de granitoïde de Bakoumba

G.R.M  
Libreville/Gabon

C'EST un capharnaüm qui règne autour de la carrière de granitoïde de Bakoumba, dans le Haut-Ogooué. Au point qu'on se pose la question de savoir ce que fait le ministère des Mines dans ce bric-à-brac ?

L'affaire fait grand bruit depuis un certain temps, du fait de la volonté soupçonnée de l'autorité ministérielle précitée de céder illégalement la carrière en question à l'opérateur chinois Synohydro au détriment de la Gabonaise SGTP mines qui en est pourtant la détentrice légale. Il faut rappeler, en effet, que le 30 décembre 2021, par le biais de l'arrêté n° 000165/MPGM/SG/DGMG/DLMEM, l'entreprise nationale a bénéficié de

l'autorisation d'ouvrir et exploiter temporairement ladite carrière enregistrée sous le numéro G2-418, pour une durée de 3 ans. Approchés, des dirigeants de cette société confirment du reste cette information. Ces derniers assurent avoir satisfait à toutes les exigences, notamment la réalisation d'une étude d'impact environnemental, condition sine qua non à l'exploitation du site. C'est en sillonnant le site que SGTP mines se rend compte de la présence secrète de Sinohydro. Loin de se décourager, les patrons de la société gabonaise saisissent le ministère des Mines, autorité gouvernementale compétente.

La missive adressée le vendredi 17 mars courant fait constater et dénonce l'occupation illégale du site par l'entreprise chinoise. Dans cette correspondance, SGTP mines prend le soin de



Photo: AN  
Une vue de la mine.

rappeler qu'elle est en attente du quitus de la Direction générale de l'environnement et de la protection de la nature (DGEPN) pour pouvoir commencer l'exploitation de sa carrière.

Ce qui ne semble pas avoir été pris en compte dans la prise de décision de céder la carrière au groupe chinois. Le tout sans une étude d'impact posée comme condition à l'entreprise gabonaise. La question qu'on se pose est de savoir comment ce groupe peut-il se lancer dans cette carrière sans base légale ? Sinohydro a-t-il un arrêté lui

attribuant cette "mine". Si oui, qui l'a signé ? Au regard de tous ces éléments, il est impossible d'imaginer qu'une telle manœuvre soit méconnue des responsables du ministère des Mines. Voire du ministère en charge des questions environnementales. D'où les soupçons de corruption qui entourent cette affaire.

## Malibe 1/Site de l'ANUTTC : personne ne sera déguerpi

GM.NTOUTOUME-NDONG  
Akanda/Gabon

PERSONNE ne sera déguerpi du site aménagé par l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC) dans la zone de Malibe 1, en plein cœur de la commune d'Akanda. C'est ce qui ressort de la rencontre organisée mercredi sur ledit site.

En effet, le directeur général de l'ANUTTC, Dexter Meye M'Obiang, accompagné de la gouverneure de l'Estuaire, Marie-Françoise Dikoumba et du maire d'Akanda, Yvon-Patrick Rombogouera, ont échangé sur place avec les représentants du collectif "Riviera", Tanguy Akoure, et de celui du collectif "Sékiani", Loïc-Gilbert Bourdette. " C'est un jour particulier à graver dans les mémoires parce qu'il marque le renouveau de la volonté du chef de l'État de favoriser l'accès au foncier pour le plus grand



Photo: AN  
Sur le site aménagé à Malibe1, administratifs et collectifs satisfaits.

nombre", s'est réjoui le directeur de l'ANUTTC. Sur une superficie de 80 hectares, 400 parcelles ont été aménagées. Selon l'Agence, l'espace pourrait accueillir 1 600 personnes. Hormis les terrains qui seront mis à la disposition des populations, il y est prévu la construction d'un marché municipal, des écoles, un plateau sportif et bien d'autres équipements collectifs. Il s'agit d'une résolution à l'amiable qui permet aux premiers occupants de régulariser leur situation. Très impliqué dans le processus de résolution pacifique de ce litige foncier au sein de sa

commune, le maire Yvon-Patrick Rombogouera a exprimé sa satisfaction : "En ma qualité de représentant des populations, je me réjouis que nous arrivions aujourd'hui à un aboutissement heureux..." Cette opération entre dans le cadre de la lutte contre la spéculation foncière qui permet à l'État de récupérer des sites qui étaient entre les mains des aménageurs privés qui revendaient les parcelles à des coûts exorbitants. Les efforts réalisés permettent une meilleure organisation de l'espace et évitent les constructions anarchiques que connaissent certaines zones.

## Le gouvernorat du G2, comme Ponce Pilate ?

G.R.M  
Libreville/Gabon

QUI aurait accordé à Synohydro l'autorisation de mener des activités à l'intérieur de la carrière de granitoïde de Bakoumba ? Quelle autorité aurait été complice ou aidé l'entreprise chinoise à exploiter ce permis pourtant attribué à SGTP mines en 2021, par le ministère en charge des Mines ?

Ces questions sont sans réponses précises jusqu'ici. Remettant ainsi au goût du jour la concussion et l'absence de transparence ayant déjà conduit à l'exclusion du Gabon de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

Si l'on en croit un confrère en ligne, le gouvernorat de la province du Haut-Ogooué aurait

eu connaissance du dossier. Cette administration ne donne pas assez de détails sur cette affaire qui lèse un opérateur national, renvoyant le média au ministère des Mines.

Toutefois, le gouvernorat de la deuxième région administrative du Gabon évoque les dispositions de l'article 9 de l'arrêté n°000165/MPGM/SG/DGMG/DLMEM. Cet article dispose : "Après un an, s'il n'y a pas une mise en valeur, la carrière redevient dans le domaine de l'Etat."

Ce qui apparaît comme une façon de se laver les mains, à l'image de Ponce Pilate. D'autant que la société SGTP mines était en attente de l'avis favorable de la Direction générale de l'environnement et de la protection de la nature (DGEPN).